

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

**Le Conseil Municipal se réunira à la SALLE COMMUNALE DE LA MAIRIE :
le mardi 9 avril 2019 à 19 heures 30 minutes précises.**

A Servoz, le 4 avril 2019.



Monsieur le Maire,


Nicolas EVRARD.

Ordre du jour :

Session ordinaire

- **Approbation du compte rendu de la dernière séance**
- **Etat civil**
- **Urbanisme** : autorisations d'urbanisme
- **Compte – rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties**
- **Affaires financières** :
 - ◆ vote du Compte Administratif 2018 pour le Budget Général
 - ◆ approbation du Compte de Gestion 2018 dressé par le Comptable pour le Budget Général
 - ◆ affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 pour le Budget Général
 - ◆ vote du Budget Primitif – exercice 2019
 - ◆ vote des taux de la fiscalité locale pour l'exercice 2019
 - ◆ attribution des subventions aux associations pour l'année 2019
 - ◆ attribution des cotisations nominatives pour l'exercice 2019
 - ◆ révision des tarifs communaux
 - ◆ demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police année 2018 – programme 2019
 - ◆ remboursement de frais avancés par la Deuxième Adjointe
- **Affaires administratives** :
 - ◆ approbation de la convention relative à la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par internet
 - ◆ approbation de l'avenant n°1 au marché d'assurance de la flotte automobile et risques annexes avec la SMACL
 - ◆ approbation de la convention de renouvellement relative à l'organisation de l'agence postale communale
- **Marchés publics** : Attribution des marchés pour les groupements de commandes :
 - ◆ pour la fourniture de fuel
 - ◆ dans le cadre de l'acquisition de matériel professionnel de cuisine
- **Travaux** :
 - ◆ approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage confiée (tranche ferme) pour les travaux de voirie et de renouvellement des réseaux (AEP, EU et EP) sur la route de l'Essert au Mont
 - ◆ projet d'agrandissement des locaux de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire :
 - maîtrise d'œuvre – choix du prestataire
 - lancement de la consultation pour les missions de contrôle technique, de coordination SPS (sécurité et protection santé)
- **Affaires de personnel** : création d'un emploi d'agent polyvalent saisonnier à temps complet pour renforcer le service technique pour la saison d'été
- **Questions et informations diverses**